



PROCÈS VERBAL - COMITÉ DE DIRECTION

PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

MARDI 14 JUILLET 2026

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 116 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Stéphanie BOURDIER, Christine BOISSEAUX, Mathilde DELANNES, Morgane FONCY, Pauline GOUBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE et Natacha VIGIER. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, Victor DELACOUR, Quentin DELANNES, Mathieu DE MATOS, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE, Noé RASPADO et Aubin SOLER

Excusé : Dr Luc FONTAINE

CALENDRIER GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS SENIORS H 2026/2027

A l'aube de cette nouvelle saison 2026/2027, la Commission Sportive Séniors propose le calendrier général Séniors Hommes. Ce document adressé à l'ensemble des membres du Comité Directeur est proposé au vote.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Le calendrier général des compétitions Séniors Hommes figure en Annexe 1 du présent Procès-Verbal.

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS 2026/2027

La Commission Sportive Séniors propose donc une nouvelle mouture du tableau d'accessions et rétrogradations pour la saison 2026/2027 intégrant différents scénarios.

Vote : Pour – 23 / Contre – 0 / Abstention – 2.

Le tableau d'accessions et rétrogradations 2026/2027 figure en Annexe 2 du présent Procès-Verbal.

RÈGLEMENT CRITÉRIUM FOOT À 8 2026/2027

Suite à des modifications mineures, il est proposé aux membres du Comité Directeur une modification du règlement du Critérium Foot à 8 pour la saison 2026/2027.

Les membres du Comité Directeur sont invités à se prononcer sur cette question.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Le Règlement du Critérium Foot à 8 figure donc en Annexe 3 du présent Procès-Verbal avec les modifications mises en avant.



CANDIDATURE POUR COMMISSIONS

Serge BOISSEAU a récemment adressé sa candidature afin d'intégrer la Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives. Cette candidature ayant reçu l'avis favorable de la Présidente de la commission et du Président du District, elle est proposée au vote des membres du CODIR.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

LISTE DES DÉLÉGUÉS OFFICIELS 2026/2027

Le Pôle Arbitrage, réuni en séance plénière le vendredi 10 juillet dernier est donc en capacité de proposer la liste des délégués officiels pour la nouvelle saison à l'approbation du Comité Directeur.

La liste qui figure en Annexe 4 du présent PV comporte deux arrivées à savoir Serge BRAZEILLES et Bertrand GADAUD.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

VALIDATION D'ENTENTES 2026/2027

Une entente est demandée par l'AS NONTRON SAINT-PARDOUX 2 et SAINT-SAUD FOOT pour évoluer en DÉPARTEMENTAL 3 CRÉA COURTAGÉ.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 1.

Une entente est demandée par les ÉPIS MONTREM MONTANCEIX et LIMENS JSA 3 pour évoluer en DÉPARTEMENTAL 3 CRÉA COURTAGÉ.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Mathieu DE MATOS, licencié au LIMENS JSA ne participe pas au vote.

Une entente est demandée par l'US MUSSIDAN SAINT MÉDARD 2 et la JS DOUZILLAC LUDOVICIENNE pour évoluer en DÉPARTEMENTAL 3 CRÉA COURTAGÉ.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Victor DELACOUR, licencié à l'US MUSSIDAN SAINT MEDARD ne participe pas au vote.

Une entente est demandée par l'ENT. NAUSSANNES SAINTE SABINE et le FC PAYS BEAUMONTOIS 2 pour évoluer en DÉPARTEMENTAL 3 CRÉA COURTAGÉ.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par le CONDAT FC 3 et l'AS VILLACOISE pour évoluer en DÉPARTEMENTAL 4 ADDIS.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par le CS LEGUILLAC et l'AS COURSAC 2 pour évoluer en DÉPARTEMENTAL 4 ADDIS.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Une entente est demandée par le CO COULOUNIEUX CHAMIERIS et l'AS COURSAC pour évoluer en championnat U19 INTERDISTRICTS.

Vote : Pour – 23 / Contre – 0 / Abstention – 1.

Christine BOISSEAUX, licenciée au COCC ne participe pas au vote.

DEMANDE D'INTÉGRATION DU FC PINEUILH

Le club du FC PINEUILH, géographiquement situé sur le territoire girondin a fait la demande d'être rattaché aux compétitions en Dordogne notamment pour des questions de positionnement géographique et de frais induits par ce positionnement frontalier.

Après avis favorable du District de la Gironde, Jonathan BLONDY propose donc aux membres du Comité Directeur l'intégration du club au championnat DÉPARTEMENTAL 4 ADDIS pour la saison 2026/2027.

Il est à préciser que cette intégration ne sera valable que pour une saison renouvelable si le club en fait la demande pour la ou les saisons suivantes. En effet, étant administrativement rattaché au District de la Gironde, cette intégration en Dordogne est soumise à l'accord des deux structures et à la volonté du club.

L'intégration du FC PINEUILH suivant ces conditions est donc proposée aux membres du Comité Directeur.

Vote : Pour – 14 / Contre – 4 / Abstention – 7.

DEMANDE DE RÉTROGRADATION PAR LE STELLA JEUNES BERGERAC

Le club du STELLA JEUNES BERGERAC a effectué une demande par mail le 16 juillet dernier afin d'être rétrogradé en DÉPARTEMENTAL 3 CRÉA COURTAGE à la suite de problèmes structurels d'effectif.

Cette demande intervenant après la clôture des engagements, il y a lieu de valider cette demande de modification par les membres du Comité Directeur.

Vote : Pour – 21 / Contre – 0 / Abstention – 3

Christophe BARONDEAU, licencié au STELLA JEUNES BERGERAC ne participe pas au vote.

MISE EN SOMMEIL DE CLUBS

Jonathan BLONDY informe de la mise en sommeil de deux clubs, mise en sommeil effectuée à leur demande. Il s'agit des clubs de FOOTBALL GIRLS BEAUREGARD et de l'US CHANCELADE MARSAC 24.

Le Président,
Jonathan BLONDY

Le Secrétaire de séance,
Benjamin HAUTIER



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



ANNEXE 1

CALENDRIER GENERAL COMPETITION SENIORS H SAISON 2026/2027

Dates		FFF - LFNA				COUPES			CALIGUE			CHAMPIONNATS			
		CPE FRANCE		CPE LFNA		DORDOGNE		SERIPUB	Régional 1		Régional 2/3	D1	D2 D3 D4	D4 poule à 10	C8
		2026/2027	SEMAINES	DIMANCHES	09/08/2026	16/08/2026	23/08/2026	30/08/2026	06/09/2026	13/09/2026	20/09/2026	27/09/2026	04/10/2026	11/10/2026	18/10/2026
AOUT	32														
	33														
	34														
	35														
SEPTEMBRE	36														
	37														
	38														
	39														
OCTOBRE	40														
	41														
	42														
	43														
NOVEMBRE	44														
	45														
	46														
	47														
DECEMBRE	48														
	49														
	50														
	51														
JANVIER	52														
	1														
	2														
	3														
FEBVIER	4														
	5														
	6														
	7														
MARS	8														
	9														
	10														
	11														
AVRIL	12														
	13														
	14														
	15														
MAI	16														
	17														
	18														
	19														
JUIN	20														
	21														
	22														
	23														

JOURNEE DE RATTRAPAGE

JOUR FERE EN SEMAINE

ANNEXE 2

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026-2027

Nombre d'équipes reléguées LFNA		0	1	2	3	4	5	6
Département 1 Seripub24		Vers D1 à 12	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14	D1 à 14
	Accessions	2	2	2	2	2	2	2
	Rétrogradations	4	3	3	4	4	5	6
Département 2 Happy Home (2 poules de 12)				1 par poule + play-off entre les 2èmes	1 par poule + play-off entre les 2èmes	1	1	1
	Accessions	2	2					
	Rétrogradations	3	3	3	3	3	3 + PM 9è	4
Département 3 Créa Courtag e (4 poules de 12)		1 par poule + play-off parmi les 2èmes pour 2 accessions	1 par poule + play-off parmi les 2èmes pour 3 accessions	1 par poule + play-off parmi les 2èmes pour 2 accessions	1 par poule + play-off parmi les 2èmes pour 1 accession	1	1	1
	Accessions							
	Rétrogradations	2 + 2 PM 10è	2 + 1 PM 10è	2 + 2 PM 10è	2 + 3 PM 10è	3	3	3
Département 4 Addis (5 poules)	Accessions	2	2	2	2	2	1 + 4 M 2èmes	1 + 3 M 2èmes

Les nombres seuls indiquent le nombre d'équipes par poule. « M » signifie "meilleur" et « PM » signifie "plus mauvais" entre toutes les poules suivant les critères définis à l'article 19 alinéa 2 des Règlements Particuliers du District.

En cas de forfait général d'une équipe ou désistement d'une équipe, celle-ci sera classée dernière de la poule et sera incluse dans le nombre d'équipes rétrogradées.



REGLEMENT CRITERIUM SENIORS A 8

SAISON 2026-2027

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - AFFILIATION
ARTICLE 2 - CATEGORIES
ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS
ARTICLE 4 - CLASSEMENT DES EQUIPES D'UN MEME CLUB
ARTICLE 5 - HEURES DES RENCONTRES
ARTICLE 6 - REGLEMENTS DES RENCONTRES
ARTICLE 7 - CLASSEMENT DES POINTS ATTRIBUES
ARTICLE 8 - RETOUR DES FEUILLES DE MATCH
ARTICLE 9 - FORFAIT - PENALITES
ARTICLE 10 - TERRAINS IMPRATICABLES - MATCHS REMIS
ARTICLE 11 - EQUIPES INFERIEURES
ARTICLE 12 - PARTICIPATION DES JOUEURS
ARTICLE 13 - PARTICULARITES
ARTICLE 14 - QUALIFICATIONS ET LICENCES
ARTICLE 15 - FEUILLES DE MATCH
ARTICLE 16 - COULEURS DES MAILLOTS
ARTICLE 17 - POLICE DES TERRAINS
ARTICLE 18 - REGLEMENT FINANCIER
ARTICLE 19 - RESERVES ET RECLAMATIONS
ARTICLE 20 - APPELS
ARTICLE 21 - SUSPENSION - PENALITE
ARTICLE 22 - DEROULE DE LA COMPETITION

Les règlements sportifs ont pour but de préciser et d'adapter à cette division certains points particuliers des Règlements Généraux et Règlements Particuliers du District de Football Dordogne-Périgord.

Validé par le Comité Directeur du 14/07/2026

COMITE DE DIRECTION DÉMATÉRIALISÉ DU 14.07.2026

Page 6 | 10

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



ARTICLE 1 - AFFILIATION

Tous les clubs participant à cette division devront être affiliés à la Fédération Française de Football.

ARTICLE 2 - CATEGORIES

Le District de Football Dordogne-Périgord organise des compétitions à 8 joueurs dans la catégorie Seniors.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Les engagements devront s'effectuer auprès du District Dordogne-Périgord avant la date fixée par le Comité Directeur. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe.

ARTICLE 4 - CLASSEMENT DES EQUIPES D'UN MEME CLUB

Les équipes Seniors à 11 seront les premières équipes du club. L'équipe à 8 viendra en suivant. Exemple : le club X possédant 2 équipes Seniors à 11, l'équipe à 8 aura l'appellation équipe 3. En Seniors Foot à 11, les clubs pourront toujours avoir deux équipes au même niveau dans le dernier niveau de championnat à 11.

ARTICLE 5 - HEURES DES RENCONTRES

Considérant que le criterium à 8 est une compétition de foot loisir sous la tutelle du district, il est donc autorisé de jouer les matches :

- Les vendredis soir 20h,
- Les samedis soir 20h
- Les dimanches après-midi (13h ou 15h)

Etant une compétition Loisir le classement **officiel** pour l'éclairage n'est pas demandé. **Cependant l'éclairage doit être en bon état de marche avec une visibilité correcte, en cas de doute il est conseillé une visite de la commission des terrains.**

Changement possible du jour ou de l'heure avec l'accord des 2 clubs et l'acceptation du district sans frais de dossier

ARTICLE 6 - REGLEMENTS DES RENCONTRES

Le règlement du foot à 8 sera appliqué et envoyé à chaque participant.

Les principales règles sont :

- Deux périodes de 35 minutes chacune.
- Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes qui ne doit pas excéder 15 minutes.
- Hors-jeu à la ligne médiane.
- Douze joueurs maximum et sept joueurs minimum sur la feuille de match.
- Relance du gardien à la main (hors coup de pied de but) dans sa surface (26 x 13).
- Coup pied de but à hauteur du point de penalty à 9 mètres.
- Passe au gardien comme règle foot à 11
- Dans le cas où une équipe ne présenterait que 7 joueurs, la possibilité est donnée, avec l'accord des deux équipes de disputer la rencontre à 7 contre 7.
- **Etant considéré comme compétition Foot Loisir les tacles vers un adversaire ne sont pas autorisés.**



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



ARTICLE 7 - CLASSEMENT DES POINTS ATTRIBUES

Voir Articles 18 et 19 des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 8 - RETOUR DES FEUILLES DE MATCH

Voir Article 139 bis « Formalités d'après match » des Règlements Généraux de la FFF

ARTICLE 9 - FORFAIT - PENALITES

Voir Article 24 des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 10 - TERRAINS IMPRATICABLES - MATCHS REMIS

Voir Article 23 des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 11 - EQUIPES INFERIEURES

Le foot à 8 n'est pas considéré comme une équipe réserve au regard des règlements particuliers du District, et reste considéré comme une autre pratique.

À tout moment de la saison, une équipe Seniors à 8 ne pourra aligner qu'un maximum de ~~trois~~ **cinq** joueurs ayant disputé plus de ~~sept~~ **dix** rencontres officielles avec la (les) équipe(s) de foot à 11.

ARTICLE 12 - PARTICIPATION DES JOUEURS

Tout joueur doit être titulaire d'une licence « Libre » ou « Foot Loisir » délivrée par la Fédération Française de Football et avoir les délais de qualification réglementaires conformément à l'article 141 des Règlements Généraux de la Fédération.

Les arbitres titulaires d'une licence Foot loisir pourront participer à cette compétition Seniors à 8.

ARTICLE 13 - PARTICULARITES

Il n'y aura pas d'arbitre ou de délégué officiels désignés sauf sur demande ou lors de la journée finale.

Les arbitres du centre et assistants bénévoles devront être licenciés à la FFF.

L'arbitre assistant pourra être remplacé et pourra également jouer une mi-temps.

ARTICLE 14 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Voir Article 14 Règlements Particuliers du District

ARTICLE 15 - FEUILLES DE MATCH

Voir Article 27 A des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 16 - COULEURS DES MAILLOTS

Voir Article 27 D Règlements Particuliers du District

ARTICLE 17 - POLICE DES TERRAINS

Voir Article 25 A des Règlements Particuliers du District

Les terrains seront tracés réglementairement, la ligne des 13 mètres pourra être matérialisée par deux plots pour permettre un match à 11 dans le week-end.

COMITE DE DIRECTION DÉMATÉRIALISÉ DU 14.07.2026

Page 8 | 10

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Les buts seront fixés au sol et auront des filets.

ARTICLE 18 - REGLEMENT FINANCIER

Voir Règlement Financier du District

ARTICLE 19 - RESERVES ET RECLAMATIONS

Voir Article 34 des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 20 - APPELS

Voir Article 35 des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 21 - SUSPENSION - PENALITE

Voir Article 41 des Règlements Particuliers du District

ARTICLE 22 - DEROULE DE LA COMPETITION

En fonction du nombre d'engagements, la compétition se déroulera en deux phases :

- Une première phase de proximité territoriale (à nuancer en fonction des engagements et de la répartition équitable des équipes dans plusieurs poules),
- Une seconde phase par niveau issue des classements de la première phase, à savoir :
 - Les 4 premiers de chaque poule intégrant le niveau 1,
 - Le reste des équipes seront en niveau 2,
 - Les clubs souhaitant engager une équipe en 2ème phase seront affectés au niveau 2.
 - Les équipes finissants 1ère de chaque poule par niveau disputeront une finale.

Dans le cas de deux poules, une phase finale sous format convivial pourra être organisée en fin de saison, le nombre d'équipes participantes et les modalités de cette finale seront définis chaque saison par le Comité de Direction.



LISTE DES DELEGUES 2026-2027

ANDRIEUX Paul	BALLAVOISNE Raymond	BESSON Bernard
BRAZEILLES Serge	CLOFF Véronique	CHATRAIN Thierry
DUMAS Jacques	DUFFOURD Jean Claude	FICHERA Jean Michel
JACQUEMET Thierry	GADAUD Bertrand	NOVARO Marc
PENDANX Patrick	PERINOT Jérôme	RIGAL Serge
ROBIDOU Denis		